

TR: CT reddition de comptes

From: "Généreux, Alain" <alain.genereux@transports.gouv.qc.ca>
To: "Aubry, Véronik" <veronik.aubry@transports.gouv.qc.ca>
Date: Fri, 19 Feb 2021 13:56:46 +0000
Attachments: NOTE MINISTÉRIELLE - CT 2018-2020 vf.pdf (229.86 kB)

PTI



Alain Généreux

Conseiller politique MTQ
 Cabinet du ministre

Ministère des Transports
 700, boulevard René-Lévesque Est,
 29^e étage
 Québec (Québec) G1R 5H1
 Cellulaire : [REDACTED]
 Téléphone: 418-643-6980
 Télécopieur: 418-646-6221
alain.genereux@transports.gouv.qc.ca
www.transports.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

🖨 Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement. Ce qui est génial avec les courriels, c'est qu'on n'a pas besoin de les imprimer.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel, et toute pièce qui lui est jointe, est confidentiel et peut contenir de l'information privilégiée. Toute diffusion ou reproduction non autorisée est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en informer son expéditeur et le supprimer immédiatement. Les idées et opinions présentées dans ce courriel sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'expéditeur. Cette note confirme également que ce message électronique a été balayé de la présence de virus informatiques.

🖨 Please consider the environment before printing this email. The great thing about emails is that you don't need to print them.

CONFIDENTIALITY NOTICE - This email, and any files transmitted, is confidential and may contain privileged information. Any unauthorized dissemination or copying is strictly prohibited. If you have received this email in error, please delete it and notify the sender immediately. Any views or opinions presented in this email are solely those of the author and do not necessarily represent those of the sender. This footnote also confirms that this email message has been swept for the presence of computer viruses.

De : Fournier, Nadia <nadia.fournier@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 février 2021 12:10
À : Généreux, Alain <Alain.Genereux@transports.gouv.qc.ca>
Cc : Demers, Martin <martin.demers2@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : CT reddition de comptes

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Alain,

Comme tu le sais peut-être, un CT de reddition de comptes a été demandé par le SCT à la suite du démarrage de CASA, car le projet exigeait le dépassement de la cible d'ETC. Depuis, chaque année, la Société envoie cette reddition (qui compte 2 années cette fois-ci en raison de la pandémie). Tu recevras donc incessamment le CT pour 2018-2019 et 2019-2020.

La particularité cette fois c'est que nous avons dépassé la cible principalement pour gérer la crise des services à la clientèle (en raison de la pandémie). Le SCT est déjà au courant, le ministère des Finances et le Secrétaire général du gouvernement aussi. Il n'y a donc pas d'enjeu et ce dépassement est temporaire.

Je te laisse prendre connaissance de la note explicative. Le CT suivra sous peu par les voies habituelles (Secrétariat général du MTQ).

Je t'invite à me faire signe si tu as des questionnements.

Salutations,

Nadia Fournier, directrice

Direction des relations gouvernementales et du soutien administratif

Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage

Québec (Québec) G1K 8J6

Cellulaire :

nadia.fournier@saaq.gouv.qc.ca

NOTE MINISTÉRIELLE

DE : Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

DATE : 18 février 2021

OBJET : Reddition de comptes 2018-2019 et 2019-2020 au Conseil du Trésor – Niveau d'effectif utilisé – Évolution des déficits annuels et cumulés des activités liées au permis de conduire et à l'immatriculation – Demande liée à l'autorisation des investissements du projet de modernisation (CASA)	OBJECTIF DE LA NOTE : Approbation
---	---

CONTEXTE

- À la suite du discours sur le budget 2013-2014, la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) s'est engagée à rendre compte au Conseil du trésor du niveau d'effectif utilisé et de l'évolution des déficits annuels et cumulés des activités liées au permis de conduire et à l'immatriculation.
- Il est prévu que cet exercice bisannuel soit l'occasion pour la Société de présenter, pour une analyse prioritaire, ses besoins, notamment en ressources humaines, pour de nouveaux mandats, responsabilités ou opportunités d'affaires.
- La Société s'est engagée à résorber son déficit annuel récurrent de 35 M\$ et son déficit cumulé de 218 M\$ par des gains de productivité et l'amélioration des services à la clientèle.
- La Société modernise ses services et ses processus en faisant appel aux technologies de l'information. Cette modernisation demande une hausse des investissements en effectifs et en ressources informationnelles pour la durée du projet. Des retombées économiques supérieures aux investissements seront en contrepartie réalisées, ce qui assurera le remboursement du déficit cumulé et permettra de récupérer les ressources investies sans augmentation de la tarification aux clients.
- Dans ce contexte, la Société présente ses résultats et demande, dans le cadre du projet de modernisation (CASA), à demeurer autonome dans la détermination des modalités relatives aux autorisations requises pour l'approbation des projets qualifiés en ressources informationnelles.

REDDITION DE COMPTES POUR 2018-2019 ET 2019-2020

Niveau d'effectifs utilisé

- En 2018-2019, le niveau d'effectifs a été respecté.
- En 2019-2020, le niveau d'effectifs est supérieur de 70 ETC à la cible obtenue du Conseil du trésor. Malgré ce dépassement, la Société a respecté son budget total de frais d'administration.
 - La Société n'a pas été en mesure de respecter la cible autorisée car elle est présentement en transformation organisationnelle, notamment dans l'ensemble de son réseau, mobilisant ainsi plusieurs effectifs travaillant en service direct au client pour assurer le succès du développement et du déploiement de la solution touchant directement les clients.

Niveau d'effectifs projeté

- Dès mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a provoqué une crise des services à la clientèle pour ceux en permis de conduire et immatriculation. En cohérence avec les priorités gouvernementales, le niveau de services à la clientèle a dû être rétabli.
- Afin d'assurer les services dans le contexte de la crise des services à la clientèle, la Société prévoit dépasser de 350 ETC la cible d'effectifs autorisée par le SCT jusqu'en 2021-2022.

Évolution du déficit cumulé des activités liées au permis de conduire et à l'immatriculation

- Les cibles convenues avec le ministère des Finances quant au remboursement du déficit ont été respectées, voire dépassées, sans augmentation de la tarification et sans nuire aux services à la clientèle. Au 31 mars 2020, le solde de déficit cumulé est de 138 M\$ comparativement à une cible convenue de 178 M\$, soit une avance de 40 M\$.

DEMANDE LIÉE À L'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS DU PROJET DE MODERNISATION (CASA)

- En 2014, afin d'assurer le succès de son projet de modernisation, les règles de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles ont été adaptées au contexte de la Société en lui conférant une plus grande autonomie au niveau de l'autorisation des projets et de la reddition de comptes afférente.
- En 2018, le Conseil du trésor a autorisé la Société à désigner son propre dirigeant de l'information.
- Depuis 2020, les *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles* prévoient notamment que chaque organisme public doit, au terme de la phase d'exécution d'un projet qualifié, produire un bilan de projet.
- Le projet CASA est découpé en plusieurs sous-projets. Ainsi, la production d'un bilan par livraison serait plus appropriée pour apprécier les résultats et plus pertinente pour le lecteur en lui permettant d'avoir une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé.
- La *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* permet au dirigeant de l'information de définir, après approbation du Conseil du trésor et dans le respect des règles établies conformément à cette loi, des règles particulières en matière de gestion de l'information, si nécessaire.
- Considérant les éléments ci-dessus, pour les projets issus du chantier de modernisation, la Société demande de conserver son autonomie pour autoriser les phases des projets découlant de CASA et recommande de produire un bilan par livraison de projets plutôt que par projet. En contrepartie, la Société soumettra au dirigeant principal de l'information (DPI) les suivis de projets.

RISQUES ASSOCIÉS AU DOSSIER

- Les allègements demandés permettront à la Société de mettre en place les conditions gagnantes afin de maintenir le niveau de ses services à la clientèle et de respecter ses engagements auprès du gouvernement, tout en assurant le succès de l'implantation de son projet de transformation.

RECOMMANDATIONS

- Soumettre au Conseil du Trésor la reddition de comptes 2018-2019 et 2019-2020 et l'informer que la Société prévoit dépasser de 350 ETC la cible d'effectifs autorisée jusqu'en 2021-2022 afin d'assurer les services dans le contexte de la crise des services à la clientèle.
- Soumettre au Conseil du Trésor la demande de la Société afin qu'elle puisse faire autoriser les projets qui découlent de CASA par sa gouvernance, et ce, même si les projets ont un coût égal ou supérieur au seuil fixé par l'article 33 des *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles*.

Approuvée par

